

ÉDUCATION

La saison des affectations arrive rapidement et il est important d'apporter certaines précisions sur des questions fréquemment posées à ABC.

Souvent, les parents ne savent pas où s'adresser lorsqu'ils ont un problème en matière d'éducation.

ABC reçoit fréquemment des demandes d'information sur les programmes scolaires canadiens de la part des parents qui veulent s'assurer que l'enseignement reçu par leur enfant à l'étranger répond entièrement aux normes canadiennes. Il nous fait bien sûr plaisir de faire ces recherches pour vous.

Cependant, nous voulons recommander aux parents, avant le départ, lorsqu'ils ont une confirmation officielle de leur affectation, de prendre contact avec les professeurs et la direction de l'école de leur enfant à Ottawa-Hull, afin d'obtenir le maximum d'information sur les programmes et manuels recommandés. Les DSE autorisent des cours supplémentaires aux enfants qui fréquentent une école à l'étranger où il y a des lacunes par rapport au système canadien (absence de français ou d'anglais langue seconde, par exemple). Il est beaucoup plus facile aux parents de justifier leur demande de remboursement s'ils ont déjà en mains les documents nécessaires. À cause des délais imposés par les communications intercontinentales, il est également plus facile d'acheter les manuels nécessaires pour ces cours avant le départ du Canada plutôt que de demander ultérieurement l'aide du conseiller en éducation (ABC).

Si une difficulté surgit avant votre départ ou alors que vous êtes déjà à la mission, ABC fera son possible pour vous aider et agira comme intermédiaire auprès des autorités scolaires concernées. N'hésitez pas à communiquer avec Nicole Coulombe au 995-9547.

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

La chimiodépendance est l'assuétude à toute drogue, légale ou illégale. Les drogues légales les plus couramment utilisées sont l'alcool et les médicaments d'ordonnance tels que les calmants (valium, librium), les

antidépresseurs et les somnifères. Bien que la plupart d'entre nous connaissions bien les drogues légales, il n'en va pas de même pour les drogues illégales. Afin de vous sensibiliser à cette question, nous avons l'intention de vous présenter dans ce numéro et les deux numéros suivants de *Liaison*, des «Faits sur les incidences du commerce illicite des drogues et de leur utilisation au Canada», document préparé par l'Alliance pour un Canada sans drogues.

Les données ci-dessous vous donneront une idée de la nature et de la gravité des conséquences de l'usage et du trafic des drogues au Canada. Aujourd'hui, le Canada est un des plus grands consommateurs de cocaïne, de marijuana et d'héroïne. C'est un centre d'opération des trafiquants de drogue et un point d'entrée de ces substances aux États-Unis.

1 Les ventes annuelles de drogues illicites dans les rues sont estimées à 12 milliards de dollars.

2 Les profits du commerce des drogues illicites sont égaux au total des profits de l'ensemble du secteur manufacturier dans l'économie canadienne.

3 Les profits provenant des drogues illicites représentent 40 fois le montant des profits après taxe de l'industrie pharmaceutique canadienne et plus de 10 fois ceux de l'industrie des produits alimentaires et des boissons.

4 Les sorties de fonds dues au trafic des drogues illicites représentent une sortie annuelle nette de quatre à cinq milliards de dollars pour l'économie canadienne. Les sorties du Canada sont de six à huit milliards de dollars par an (quatre milliards de dollars, rien que pour l'Ontario). Les rentrées de fonds au Canada sont de deux à trois milliards de dollars par an.

5 Dans certains milieux de travail, on estime que de 10 à 15 p. 100 des travailleurs utilisent des drogues illicites. Des millions de dollars sont ainsi perdus à cause de l'absentéisme, de la médiocrité du rendement et des accidents. En outre, il y a eu une nette augmentation des cas de trafic de drogue dans le milieu de travail car un nombre croissant d'employés financent leur assuétude en vendant des drogues.

6 Le coût économique total pour l'économie canadienne est énorme et a été estimé à plus de 10 milliards par an. Cela comprend les coûts supplémentaires de soins de santé, d'application des lois, et la baisse de productivité de la main-d'oeuvre.



ABMA, 992-9309, a pour mandat d'autoriser les paiements ou remboursements des dépenses liées à l'éducation, suivant les stipulations des directives du Service extérieur (DSE).

ABCA, 992-6167 ou 992-1641, accueille les parents et enfants qui vivent une situation difficile, où les problèmes dépassent des simples difficultés d'apprentissage, par exemple, lorsqu'une crise d'ordre émotif empêche l'enfant de fonctionner normalement. Des spécialistes en counselling, Brenda Abud-Lapierre et Marjorie Caverley, vous y recevront.